

L'assemblée préliminaire... un maître-mot



Le jour de la Sainte Barbe, les présidents du Brabant wallon et du Hainaut constituant la plus importante EPR francophone en affiliés tenaient à Nivelles leur assemblée provinciale statutaire annuelle. En un peu plus d'une heure, le travail effectué en amont lors de réunions préliminaires a été entériné dans un climat convivial, serein malgré diverses interventions contradictoires de fin de séance.



Programmée le jour de la Sainte Barbe, patronne des hommes du feu, l'assemblée générale statutaire annuelle de l'EPR Brabant wallon-Hainaut n'a donné lieu à aucune intervention incendiaire. Tant il est vrai que toutes les précautions avaient été prises en amont et rappelées à l'ouverture de la séance par le président **Bernard Chapelle**. Le « terrain de jeu » s'avérait borné et sécurisé. Les pions autorisés sur l'échiquier des discussions devaient être repris à l'ordre du jour, tout autre sujet ne pouvait en aucun cas être abordé pour cause de non respect de la procédure réglementaire existante.



Après la justification de l'absence de Jean Delstanche hospitalisé, un temps de recueillement destiné aux colombophiles disparus et l'entérinement sans la moindre remarque du procès-verbal de la précédente assemblée du 21 novembre 2014, **Patrick Marsille**, secrétaire des EPR francophones, dressa le bilan administratif pour l'année qui se termine : 122.048 bagues ont été vendues (99.288 en Hainaut, 22.760 en Brabant wallon) ce qui correspond à une diminution de 7614 unités (- 6 %, - 6598 en Hainaut, - 1016 en Brabant wallon) ; 2507 membres (-134) et 84 sociétés (-3) recensés.



A la demande de **Guy Libotte**, l'appel des sociétés fut effectué pour vérifier si le quorum de présences requises était atteint, ce qui fut le cas.

Les assemblées préliminaires... au rapport !

Tournaisis. Invité par le président carolo, **Christian Goulem** ouvrit le bal. En moins d'une minute fut dressé le décor ailé tournaisien 2016 concocté en octobre dernier : retour le samedi sur la ligne du centre ; deux lâchers opérationnels en vitesse, un pour Néchin-Dottignies et un pour Entente des VII-Tournai-Kain-Molenbaix ; un seul lâcher en petit demi-fond pour les ententes précitées.



Brabant wallon. **Jean-Pierre Palm** se montra encore plus rapide en annonçant à l'assemblée qu'aucune demande de modification par rapport à 2015 n'avait été recensée dans la province du Brabant wallon.



Charleroi. Reprenant la parole, Bernard Chapelle prit davantage de temps pour cerner la situation davantage complexe en terre carolorégienne où deux jours différents de compétition seront toujours recensés



en 2016. Le samedi, en petite vitesse, seront opérationnelles les ententes Erquelinnes-Mont-Sainte-Aldegonde ; Courcelles-Anderlues ; Frasnes-les-Gosselies ; Sivry-Stree-Thirimont et Marbais-Bouffioulx-Chatelineau. Le samedi toujours, en grande vitesse cette fois, Erquelinnes-Mont-Sainte-Aldegonde-Courcelles-Anderlues constitueront un seul groupement proposant un général, Frasnes-les-Gosselies confirmera son individualisme. Le dimanche, en grande vitesse, Sivry-Stree-Thirimont-Marbais-Bouffioulx-Chatelineau joueront ensemble. Quant aux sociétés de Virelles et Froidchapelle, elles confirmeront leur association avec Couvin, Thuillies de son côté rejoindra le groupement de Walcourt, Pont-à-Celles restera toujours partant pour le Brabant wallon. En petit demi-fond, l'entente de Hainaut-Namur en 2015 regroupant seize sociétés sera reconduite.

Centre. **Dany Leturcq** évoqua ensuite les assemblées préliminaires de Thumaide et d'Estinnes-au-Val. Pour la région Ath-Lessines (réunion de Thumaide), tous les lâchers seront effectués le samedi sur la ligne du Centre. Deux ententes seront opérationnelles : Ouest-



Entente Frontalière-Entente des XIII- Bois-de-Lessines-Papignies d'une part, Lessines-Ath-Blaton-Thulin-Chièvres d'autre part. Chacune de ces ententes disposera d'un lâcher. Toutefois, celui de la seconde entente précitée enregistrera en 2016 l'ajout de Bierghes et Saintes (plus en association avec Hunelle Dendre) accepté à Thumaide et celui de la Dodane annoncé officiellement à Nivelles.

Un rappel nécessaire. Il faut se remémorer que La Dodane (Petit-Enghien) fréquentait depuis plusieurs saisons la ligne de l'est réservée aux amateurs privilégiant le samedi. Non présente de ce fait à Thumaide (assemblée réservée à des adeptes du dimanche en 2015), son sort avait certes été évoqué (voir par ailleurs dans la rubrique **Potins** : « *Assemblée préliminaire des anciens sous-comités d'Ath et de Lessines - 18/10/2015* »), mais aucune décision définitive la concernant n'avait été prise à cette occasion, la possibilité d'évoquer ce sujet en AG de l'EPR avait été sous-entendue.

Une semaine plus tard, Dany Leturcq et **Pierre Titart**, tous deux responsables de Centre-Mons au niveau de l'EPR, avaient à Estinnes-au-Val, en aparté avec le président Joseph Deboyer de « La Dodane », sous le regard de l'assemblée attendant l'entame des débats, trouvé un consensus renvoyant les samedis 2016 Petit-Enghien sur la ligne du centre en le faisant intégrer le lâcher Blaton-Bierghes-Hunelle Dendre-Lessines-Saintes-Thulin.



Dany Leturcq enchaîna avec le résultat attendu du vote effectué à Thumaide, relatif au mode de lâcher. Les deux autorisations d'ouverture des paniers seront, selon les décisions des président présents, valables pendant trois saisons : 2016, 2017, 2018. Les Bohain annoncés sur l'itinéraire seront remplacés par des Fresnoy-le-Grand, une commune du département de l'Aisne en région Picardie. **Eric Bonne**, d'Ollignies, le président lessinois parlant au nom de ses amateurs, se montra réticent face à l'ajout de La Dodane, en demanda la raison, n'oublia pas de rappeler qu'il avait été évoqué à Thumaide la possibilité de prendre la décision finale en AG de l'EPR, s'interrogeait dès lors sur le bien-fondé de cette dernière si aucune décision nouvelle ne pouvait pas y être prise. Dany Leturcq justifia l'ajout décidé lors de l'aparté précédemment évoqué à Estinnes-au-Val par un souci de politique globale convenant pour tout le monde.

Mons. Dany Leturcq aborda par la suite la région montoise en rappelant qu'un des buts du comité de l'EPR est de diminuer le nombre de lâchers, de mener une politique de désengorgement de la ligne du centre. Deux ententes disposant chacune d'un lâcher seront opérationnelles en 2016, l'Entente des VIII à appeler désormais l'Entente des IX suite à l'adhésion en ses rangs de la société de Braine-le-Comte et celle d'Estinnes-les deux Givry-La Bouverie. Estinnes changera par contre de convoyage en petite vitesse uniquement.



Pierre Titart prit le relais pour donner les grandes lignes du petit demi-fond dans le Centre et Mons proposant uniquement des Toury. Il souligna les maintiens du lâcher unique en terre athoise et des deux lâchers 2015 en région montoise à savoir celui de « L'Avenir » et celui de Centre-Charleroi.

Des quotas à atteindre. Oui... mais ! Dany Leturcq rappela la décision prise par le comité provincial, relative aux quotas à respecter dans le domaine des lâchers, à savoir 10 paniers en

petite vitesse, 40 en grande vitesse et demi-fond. Force est cependant de constater que cette information s'avère parcellaire par rapport aux propos tenus et décidés lors des assemblées préliminaires de Thumaide et d'Estinnes-au-Val où il était question de nombres concernant la globalité des ententes présentes sur le lieu de lâcher. Cette « information brumeuse » délivrée à Nivelles, délibérée ou non, justifia notamment une intervention de **Frédéric Jonckers**, de Chièvres, exposant un cas de figure particulier. Il lui fut répondu que des interventions pourront être effectuées en fonction de l'évolution de la saison si les conditions émises ne sont pas respectées, que la transparence sera de mise, qu'un changement ne s'avérera effectif qu'après une concertation avec tous les présidents des ententes concernées. Nostalgie du lâcher unique ? C'est fort probable...



Des questions pratiques.



Evoquant la rédaction des zones de participation à rentrer à la fédération, **Jean-Marcel Place**, d'Ellignies-Sainte-Anne, s'informait sur l'existence d'accords éventuels avec des provinces limitrophes. Sur ce point, le président Chapelle répondit par la négative, qu'à titre personnel, il n'était nullement partisan de la recherche d'accords transgressés par la suite par des dérogations accordées par le président national. Aucune information restrictive précise ne fut délivrée, chaque entente concernée par le « problème » causé par la reprise éventuelle de localités d'une province limitrophe dans son rayon peut s'attendre à être confrontée à des

réactions de cette dernière.



Reprenant la balle au bond, **Jacques Prevost**, de Dottignies évoqua le cas de sa société qui fut, en cours de saison dernière, obligée de restreindre son rayon en territoire flamand. Comme ce fut déjà le cas lors de l'assemblée préliminaire, Christian Goulem lui rappela une nouvelle fois qu'un accord portant sur deux communes de part et d'autre de la frontière linguistique avait été signé à la demande de la West

Flandre entre le Hainaut et cette dernière, que la Hainaut l'avait fait appliquer notamment par Dottignies, mais par contre que ce ne fut pas le cas pour les sociétés flamandes de Rekkem et Avelgem malgré des courriers envoyés à la West Flandre, des courriers laissés sans réponse. Christian Goulem reconnut ne pas être favorable à un accord dans semblable contexte.



Le convoyeur fut à ce moment sollicité pour connaître les prix 2016, le planning et le timing des ramassages de pigeons afin de déterminer au mieux les heures des mises en loges. Il réserva sa réponse, la promit au plus vite, signala que la baisse du gasoil enregistrée ces derniers temps est très loin de compenser le montant de la taxe imposée aux camions à partir d'avril prochain... (« **Coulon Futé** » : le convoyeur évoqua à la rédaction la possibilité d'une augmentation de l'ordre de 8 à 15 %)

Amendements au règlement. Le souhait émis à Estinnes-au-Val de « revoir » les zones de participation de grand demi-fond lors des nationaux n'a pu, faute de non respect de la procédure exigée, être mis à l'ordre du jour de cette assemblée. Patrick Marsille donna lecture de l'article 37 du règlement sportif de l'EPR qui stipule désormais : « *L'éventuelle augmentation de la zone de participation de grand demi-fond octroyée réglementairement aux bureaux d'enlogement de ce type de concours et à leur doublage local fera l'objet d'une étude auprès de sociétés de l'EPR durant la saison 2016.* ». Il enchaîna avec l'article 24 traitant les retours éventuels des pigeons suite à de mauvaises conditions : « *Les dispositions prises par le règlement sportif national en matière de retour des pigeons sont d'application. Si les conditions météorologiques sont annoncées comme favorables pour le lundi, l'EPR peut décider de conserver les contingents sur place afin d'y effectuer les lâchers prévus. En cas de retour des pigeons, il appartient aux ententes de prendre position quant à la méthode suivant laquelle les pigeons seront restitués aux amateurs participants (lâcher à plus courte distance ou restitution dans les locaux).* Ainsi, en cas de conditions météorologiques plus favorables lors du retour, la décision de lâcher à plus courte distance peut être prise à condition que le lâcher s'effectue sur un site officiel situé, à plus courte distance, dans la ligne de vol de l'entente concernée. A défaut de remplir les conditions ci-avant exprimées et/ou en cas de persistance de mauvaises conditions météorologiques, les pigeons seront remis automatiquement dans les locaux. La coordination de ces décisions sera effectuée, région par région, par les mandataires de l'EPR. »

Clin d'œil au national. Le coût de la bague 2016 et la mise en garde faisant référence à l'article 105bis évoquant les sanctions et amendes en cas de non respect de la procédure imposée pour un achat dépassant 150 unités furent les deux derniers faits marquants de l'assemblée.

Ce qu'ils en pensent



Fernand Libotte, président de l'« Union wallonne », de Ramillies (Brabant wallon)

« C'était une bonne réunion. Il n'y a pas eu, comme ce fut le cas il y a quelques années, des attaques souvent personnelles et ciblées. Les réunions préliminaires ont un effet très positif. Par rapport aux questions que j'ai posées, j'ai eu réponse. J'ai demandé de faire l'appel car je voulais savoir si le quorum était atteint en cas de vote comme le prévoit les statuts ».



Roland Obsomer, président du « Royal L'Eclair », de Molenbaix (région de Tournai)

« On a suivi l'avis des présidents de sociétés lors des réunions préliminaires. Ces dernières sont finalement importantes à beaucoup de niveaux. Ce vendredi, on a pu discuter, échanger des points de vue. Dans la grande majorité des cas, on n'impose pas... »



Michel Devos, président de la société de Frasnes (Ath)

« Le réunion est positive dans son ensemble, l'esprit est à la construction. On ressent qu'il faut aller vers des ouvertures d'esprit. Un peu à la fois, on comprend qu'il faut se regrouper mais pas n'importe comment. Les mentalités évoluent. »



Eric Tordeur, président du Club de Courcelles (Charleroi)

« Je crois que, dans les grandes lignes, les présidents des sociétés sont contents des décisions prises ce 4 décembre. Lors de la réunion préliminaire qui a eu lieu fin septembre, toute une série de décisions ont été prises. Je regrette tout de même les 2 lâchers de la région de Charleroi. Pourquoi ne pas les fusionner ? Pourrait-on envisager le « grand Charleroi » permettant de connaître un seul lâcher le même jour... »

Le fait que le Tournaisis quitte la ligne de vol de la défunte saison est positif pour notre région. Cela se traduira par un désengorgement et certainement par un meilleur déroulement des concours... »



Yvon Leclercq, président du « Progrès », d'Estinnes (Mons)

« C'est une bonne réunion, moins de conflits entre les sociétés. Cela est le résultat d'un travail en amont mais aussi la résultante de changements de vue, de mentalité suite à l'évolution de la colombophilie. »

Quelques photos....









